



DÉCISION

(VAUCLUSE)

Publié le vendredi 24 octobre 2025

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'APT

Décision n° 001318 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment abritant le vélo théâtre et la pépinière d'associations passé par la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE

Groupeement constitué par la SARL ATELIER INITIAL (Mandataire), l'EURL CABINET MORÈRE, la SAS LMO STRUCTURE, la SARL INGÉFLU et la SARL APSI BTP

Vu, l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que le Maire peut par délégation prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu, la délibération n° 2738 du 20 juillet 2021 par laquelle en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal donne délégation à Madame le Maire afin de lui permettant d'agir en son nom et prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services, travaux.

Vu, la délibération n° 003277 du 8 juillet 2025 approuvant les termes du mandat public de représentation en application du livre IV de la partie 2 du code de La commande publique entre la SPL Territoire 84 et la commune d'Apt, dans le cadre du projet de travaux de réhabilitation du bâtiment, ancienne usine CLÉRICI abritant le Vélo Théâtre et les associations municipales.

Vu, l'article 5 de la convention de mandat susmentionnée selon lequel la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE exerce au nom de la collectivité et pour son compte, la préparation du choix du maître d'œuvre, l'établissement, la signature et la gestion du contrat de maîtrise objet de la présente décision.

Vu, la procédure de consultation passé par la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE selon une procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1§1 du Code de la Commande Publique.

Vu, les avis d'appel public à la concurrence n° AO-2543-2167 mis en ligne le 19 septembre 2025 sur le site marchesonline.com et n° 25-102969 publié le 16 septembre 2025 sur le site du BOAMP.

Considérant, qu'à la date limite de réponse fixé le 6 octobre 2025 à 12h00, dix plis ont été remis et que les plis un et deux concernant le même groupeement seul le second a été analysé.

N°	Type	Raison sociale	Adresse mail	Date du dépôt
1	@ - 1	sarl R+4 architectes	architectes@rplus4.com	03/10/25 17:47:04
2	@ - 2	sarl R+4 architectes	architectes@rplus4.com	03/10/25 17:50:48
3	@ - 3	Justine Rossillion Architecte	j.rossillion@gmail.com	05/10/25 20:50:58
4	@ - 4	DAUM ARCHITECTES	cdambrine@daumarchitectes.com	06/10/25 09:18:07
5	@ - 5	FUSO	vv@atelierfuso.com	06/10/25 11:32:35
6	@ - 6	Bastien RICHARD	archibast@orange.fr	06/10/25 11:34:12
7	@ - 7	ATELIER PLUS UN	atelierplusun@gmail.com	06/10/25 11:43:21
8	@ - 8	SERA ARCHITECTE	contact@sera.archi	06/10/25 11:46:50
9	@ - 9	BADIN YANNICK ARCHITECTE	badin.yannick.arc@gmail.com	06/10/25 11:48:31
10	@ - 10	ATELIER INITIAL	contact@atelierinitial.com	06/10/25 11:54:23

Accusé de réception en préfecture
084-23840503
Date de réception : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025

Considérant, que l'analyse de l'offre établie par la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE laisse apparaître que la proposition du groupement constitué par la SARL ATELIER INITIAL (Mandataire), l'EURL CABINET MORÈRE, la SAS LMO STRUCTURE, la SARL INGÉFLU et la SARL APSI BTP recueille la note maximale totale de 94,61 sur 100 avec une note pour le critère technique de 40 sur 40 et une note pour le critère prix de 54,61 sur 60.

Considérant, que l'analyse des offres a été validée à l'issue de la consultation dématérialisée effectuée le 14 octobre 2025 auprès des membres de la commission des marchés passés selon la procédure adaptée.

DÉCIDE

Article 1^{er} et unique :

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du bâtiment abritant le vélo théâtre et la pépinière d'associations passé par la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE est attribué pour un montant d'honoraires de 134 258 € HT au groupement ci-après désigné :

SARL ATELIER INITIAL (Mandataire) 31 BOULEVARD JACQUES MONOD 84000 AVIGNON SIRET : 84111351700038
EURL CABINET MORÈRE (cotraitant) POLE TECH AGROPARC 84000 AVIGNON SIRET : 52810995200010
SAS LMO STRUCTURE (cotraitant) 72 RUE DES 2 PINS 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON SIRET : 83873379800030
SARL INGÉFLU (cotraitant) LOT BAIGNE PIEDS VILLAGE DES METIERS 185 RUE DES JONCS DES BOIS 84000 AVIGNON SIRET : 38380484600079
SARL APSI BTP (cotraitant) QUARTIER PIERREFEU CHEMIN DE SAINT JEAN 84750 CASENEUVE SIRET : 49539255700015

Apt le mercredi 22 octobre 2025



Le Maire d'Apt

Madame Véronique ARNAUD-DELOY

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20251022-001318-CC
Date de télétransmission : 24/10/2025
Date de réception préfecture : 24/10/2025